

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Julie Gagné M ^{me} Marie-Ève Bouchard M ^{me} Sandra Lapière M. Jean-François Boivin Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Sonia Deschênes M ^{me} Karine Lavoie M. Régis Lavoie	Partie syndicale : Partie patronale :	1. Ordre du jour	
		2. Compte rendu de la réunion du 20 octobre 2022	
		3. Retour sur les avis : - Services éducatifs dispensés - Planifications des évaluations	P
		4. Gestion des projets	P
		5. Liste d'ancienneté	S
		6. Suppléance 1 heure	S
		7. Calendrier scolaire	P
		8. Tâche éducative à l'éducation préscolaire	P
		9. Entente formation hors amplitude	P
		10. Autre sujet a) Dates - Sécurité d'emploi	P

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
1. Ordre du jour	Comme il y a de nouvelles personnes, un tour de table est fait afin que les membres se présentent. Mme Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour. Le point « Dates - Sécurité d'emploi » est ajouté.	
2. Compte rendu de la réunion du 20 octobre 2022	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 20 octobre 2022.	
Réflexion critères listes de priorité et garanties d'heures (2022-03-10)	Après analyse et considérant qu'à la centralisation il y a peu de réponses pour des remplacements de dernière minute, le CSS analyse la possibilité de reconduire les garanties d'heures pour les enseignants qui ont des contrats à temps partiel et même des garanties d'heures à 100 %. (2022-10-20)	Suivi requis
	Après vérification, le CSS a pu offrir 18 garanties d'heures au préscolaire-primaire et 2,5 pour le Bas-Saguenay. (2023-01-26)	
Suivis des sommes en lien avec les nouvelles dispositions 2020-2023 (2022-03-10)	Le suivi de ce point en lien avec l'annexe 49 sera fait lors du comité ÉHDAA. (2022-10-20)	
	Mme Gagnon avise les membres qu'elle a participé à des rencontres dans certains milieux pour s'assurer du côté consultatif des comités ÉHDAA-école et tout est en règle. Elle continuera à faire le tour des milieux pour s'assurer que ce soit le cas partout et en fera un suivi au Syndicat. (2023-01-26)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
Autres sujets – a) Demande d'école à vocation particulière pour le Millénaire (2022-03-10)	Le SES et le CSS regarderont la possibilité de combiner l'espagnol et l'anglais afin de créer des postes au secondaire en respect de la clause 5-3.10 de l'entente nationale. (2022-10-20) Le CSS mentionne qu'un comité est à prévoir. (2023-01-26)	Suivi requis
Processus d'engagement accéléré (2022-04-29)	Le CSS suggère de créer un comité pour analyser les impacts et voir la possibilité de créer des postes et bien identifier les enjeux comme le temps de déplacement entre les deux établissements. (2022-10-20) Le comité n'a pas encore été mis en place. Mme Lavoie ajoute qu'ils analysent la possibilité d'arrimer les heures des écoles secondaires pour faciliter la création de postes. (2023-01-26)	Suivi requis
Séance d'information Lab-École (2022-04-29)	Il manquait trois enseignants pour le Lab-école. Après la séance d'information et une relance en août, deux enseignants à temps plein et un à temps partiel à 100 % étaient intéressés. Ceux-ci rejoindront le Lab-école seulement lorsque l'école Antoine-de St-Exupéry aura déménagé. Entre-temps, M. Régis Lavoie mentionne qu'ils recevront toutes les formations nécessaires. De plus, afin que les enseignants soient bien au fait de la confidentialité dans les écoles désignées, une formation se tiendra le 24 novembre. (2022-10-20) Le Syndicat s'informe de la procédure si des enseignants quittent et que des postes sont offerts au mouvement volontaire. Le CSS mentionne que la séance d'information est obligatoire pour pouvoir appliquer sur les postes du Lab-école et aussi pour ceux et celles qui voudraient bouger au mouvement volontaire. De plus, la séance d'information sera offerte chaque année. Le CSS ajoute que comme c'est une école désignée, un accompagnement est également offert, soit une demi-journée sur place pour s'assurer que les enseignants ayant de l'intérêt puissent voir concrètement en quoi consiste la tâche. (2023-01-26)	
Sécurité d'emploi (2022-10-20)	À la suite d'une question du SES, le CSS mentionne que le poste offert était en français. Concernant le document des autres cours non-classés, le CSS se questionne sur la nécessité de produire celui-ci.	
Priorité d'emploi (2022-10-20)	La liste de priorité contenant quelques erreurs, le CSS fera les vérifications et la déposera en version finale ultérieurement.	
Ententes à signer (2022-10-20)	Les ententes sur la coupure de traitement et les temps de récréation ont été mises sous le nouveau gabarit et ont été renouvelées. Pour celles sur l'heure du midi au secondaire et le GPAÉ, le CSS a validé auprès des directions et tout est correct, donc elles seront mises en page et renouvelées ensuite.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
Bilan des travaux dans les établissements (2022-10-20)	Le SES s'assure que le protocole établit lors du déménagement d'une école pour des rénovations soit le même pour tout le monde, peu importe la période de l'année où le déménagement s'effectue. En prévision de certaines écoles qui déménageront en fin d'année, le Syndicat rappelle au Centre de services scolaire que les trois journées pédagogiques sont nécessaires à la rentrée et qu'elles ne doivent pas servir au déménagement. Un enseignant a demandé s'ils pouvaient rentrer une journée plus tôt pour finaliser et être rémunéré, sans avoir à reprendre une journée durant l'année. Mme Gagnon vérifiera s'il est possible d'acquiescer à cette demande.	
Dénonciation 5-1.15 E1 (refus de poste) (2022-10-20)	Le comité pour analyser la pratique concernant les refus est à mettre en place.	
Projet précarité (2022-10-20)	Le suivi de ce point sera fait plus spécifiquement lors du comité de perfectionnement, mais le CSS mentionne que le fait d'offrir un service d'insertion professionnelle est attractif.	
3. Retour sur les avis (P) - Services éducatifs dispensés - Planification des évaluations	Services éducatifs dispensés M. Lavoie fait le suivi de l'avis du SES sur les services éducatifs dispensés. Entre autres, il explique que le déménagement de la classe Émergence vers l'école André-Gagnon est pour mieux optimiser le service en adaptation scolaire. Aussi, du service de travail social est offert en particulier pour le service d'immigration ou en santé mentale. Certaines écoles primaires et secondaires ajoutent ce service professionnel en complément à la psychologie et la psychoéducation. Au secondaire, le service d'ergothérapie a été retiré, car les services sont assumés par le CIUSSS pour les élèves qui en ont besoin. Planification des évaluations En suivi à l'avis sur la planification des évaluations, M. Lavoie informe le SES que malgré l'abolition des épreuves, les services éducatifs fournissent encore des outils d'évaluation, mais leur utilisation est laissée au choix de l'enseignant. Les conseillers pédagogiques continuent également à accompagner les équipes qui le désirent sur leur jugement professionnel en évaluation et les épreuves.	
4. Gestion des projets (P)	Mme Gagnon résume l'état des travaux du plan de transformation, où le point prioritaire cette année est la rétention. Le CSS mise beaucoup sur l'insertion professionnelle. M. Lavoie ajoute qu'ils font le programme d'insertion selon le profil de l'enseignant, dépendamment de ses besoins. La prise en charge se fait rapidement et une séance d'accueil est obligatoire. Aussi, une formation de gestion de classe, rémunérée, est offerte trois fois par année.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	Le CSS est à revoir les critères pour les demandes de retraite progressive et les réductions de tâche. Les nouvelles modalités seront effectives à partir de l'an prochain. Le SES demande à ce que cette nouvelle procédure perdure dans le temps. Mme Gagnon précise qu'en effet, comme le CSS se collera plus à la convention collective pour les demandes de retraite progressive, il y aura pérennité. Le CSS s'attend à informer les enseignants au courant du mois de mars.	
5. Liste d'ancienneté (S)	Un projet de liste d'ancienneté a été envoyé au Syndicat pour une première vérification. Lorsque la liste sera prête, elle sera en validation dans les milieux par le biais de l'Intranet, pour la période du 13 au 24 février 2023.	
6. Suppléance 1 heure (S)	Le Syndicat amène une problématique des milieux, soit que les enseignants demandant un remplacement pour une heure seulement se le voient systématiquement refusé. Mme Gagnon note le nom et les détails de l'évènement et fera les vérifications et les interventions nécessaires, au besoin.	
7. Calendrier scolaire (P)	Le CSS mentionne qu'après consultation, aucun changement n'a été apporté au calendrier scolaire qui avait été présenté. Il a été adopté par le conseil d'administration du CSS le mardi 24 janvier. Le SES rappelle que les membres avaient mentionné en majorité vouloir une seule journée pédagogique à la fin de l'année pour en avoir 4 au début. Le CSS mentionne que le choix des journées pédagogiques est limité par plusieurs contraintes et besoins. Il n'y a pas de monde idéal, c'est un vase communicant. Les besoins organisationnels de tous les milieux doivent être considérés.	
8. Tâche éducative à l'éducation préscolaire (P)	Le CSS a constaté un écart depuis plusieurs années au régime pédagogique. Le régime pédagogique prévoit 23,5 heures par semaine d'éducation préscolaire aux élèves. Or, en enlevant le mercredi après-midi, les élèves n'en font que 23. Afin de corriger le tir, le CSS est en analyse pour trouver la meilleure solution possible. Le scénario sera choisi rapidement, car une certaine flexibilité sera possible au niveau du scénario et le CSS veut aller consulter les enseignants du préscolaire sur cette flexibilité. Le SES ajoute qu'il serait important de permettre aux enseignants de pouvoir faire des commentaires ou des suggestions. M. Lavoie ajoute que cette modification aura un impact direct sur le service de garde.	
9. Entente formation hors amplitude (P)	Le CSS désire renouveler l'entente pour permettre de la formation hors amplitude. Elle rappelle que c'est sur une base volontaire et que les enseignants sont payés au taux de	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	suppléance. Mme Bouchard mentionne que le fait que la formation soit en soirée et que les enseignants sont payés moins que leur salaire n'est pas intéressant. Le CSS ajoute qu'au niveau du financement, comme aucune somme supplémentaire n'est octroyée pour cela, la seule façon pour le CSS que ce soit viable c'est de payer au taux de suppléance. M. Lavoie ajoute que le service est beaucoup utilisé pour ceux et celles en insertion professionnelle et qui reçoivent du mentorat. Pour ce qui est d'intégrer la FP et la FGA dans l'entente, Mme Rébeka Fortin, directrice du CFGA, regardera si c'est possible de le faire.	
10. Autre sujet a. Dates sécurité d'emploi (P)	a. Dates sécurité d'emploi Le CSS vérifie auprès du Syndicat si les dates de la sécurité d'emploi, telles que devancées l'an dernier avaient convenu et se questionnent pour savoir s'ils le referont cette année. Le CSS propose de tenir le bassin d'affectation le 18 mai, le mouvement volontaire à la mi-juin et les postes réguliers au début du mois de juillet. Le SES amène une problématique vécue l'an dernier concernant la mécanique avec le deuxième mouvement volontaire. Les enseignants ayant accepté un poste le 7 juillet, n'avaient pas accès aux postes du 2^e mouvement volontaire. Selon le SES, pour pallier ce problème, les enseignants acceptant un poste en juillet devraient être inscrits automatiquement au 2^e mouvement. Le CSS reçoit la suggestion. Après plusieurs discussions sur la façon de tenir le mouvement volontaire, il est suggéré de revenir à la formule en présentiel.	